

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2807

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 28

I. – À l’alinéa 22, substituer à la seconde occurrence du mot :

« aux »

les mots :

« en faveur des ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 58 et 64.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.